

Province	Déclarations de revenu avec impôt	
	Nombre de cultivateurs	Impôt perçu
Année financière 1941-1942		
Ile du Prince-Edouard	12	\$ 1,334
Nouvelle-Ecosse	.....	.....
Nouveau-Brunswick	(x)	(x)
Québec	49	13,874
Ontario	239	20,922
Manitoba	107	6,725
Saskatchewan	666	59,771
Alberta	275	38,155
Colombie-Britannique	140	9,322
Canada	1,488	\$ 150,103
Moyenne d'impôt payé, \$100.88.		

Année financière 1942-1943		
Ile du Prince-Edouard	12	\$ 1,539
Nouvelle-Ecosse	17	5,690
Nouveau-Brunswick	11	459
Québec	72	5,205
Ontario	784	79,834
Manitoba	392	34,661
Saskatchewan	1,544	205,835
Alberta	497	63,113
Colombie-Britannique	240	43,876
Canada	3,569	\$ 440,212
Moyenne d'impôt payé, \$123.34.		
(x) Moins de 3 contribuables.		

Année financière 1943-1944		
Ile du Prince-Edouard	70	\$ 9,811
Nouvelle-Ecosse	25	10,784
Nouveau-Brunswick	41	6,833
Québec	129	20,180
Ontario	1,234	181,270
Manitoba	1,903	176,446
Saskatchewan	2,450	416,737
Alberta	1,060	176,121
Colombie-Britannique	659	113,705
Canada	7,571	\$1,111,937
Moyenne d'impôt payé, \$146.87.		

Année financière 1944-1945		
Ile du Prince-Edouard	82	\$ 21,573
Nouvelle-Ecosse	83	29,125
Nouveau-Brunswick	44	5,392
Québec	251	73,935
Ontario	4,000	810,023
Manitoba	5,562	1,012,045
Saskatchewan	3,465	828,167
Alberta	1,316	342,379
Colombie-Britannique	911	213,069
Canada	15,714	\$3,335,870
Moyenne d'impôt payé, \$212.29.		

Année financière 1945-1946		
Ile du Prince-Edouard	190	24,209
Nouvelle-Ecosse	56	33,085
Nouveau-Brunswick	72	25,294
Québec	280	59,913
Ontario	5,589	1,086,178
Manitoba	7,955	1,866,590
Saskatchewan	7,958	2,587,632
Alberta	4,459	1,144,000
Colombie-Britannique	852	317,025
Canada	27,411	\$7,113,926
Moyenne d'impôt payé, \$259.52.		

Au cours de l'année financière 1945-1946, la meilleure jusqu'ici, les cultivateurs ont acquitté les pourcentages suivants de l'ensemble de l'impôt:

Ile du Prince-Edouard	2.1 p. 100
Nouvelle-Ecosse	1.0 p. 100
Nouveau-Brunswick	.3 p. 100
Québec	.7 p. 100
Ontario	3.1 p. 100
Nouvelle-Ecosse	1.0 p. 100
Saskatchewan	18.4 p. 100
Alberta	12.1 p. 100
Colombie-Britannique	11.6 p. 100

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a affirmé aujourd'hui que dans l'ensemble du Canada, 3.7 p. 100 des cultivateurs doivent acquitter l'impôt. Ce fait, à mon sens, explique mieux la situation des cultivateurs canadiens que tout tableau ou discours émanant de gens qui ne sont pas renseignés sur la question. Je suis d'avis que l'impôt sur le revenu est trop élevé et que le montant de l'abattement est trop faible. Cela provoque sans doute une réduction de rendement.

Je désire consigner au hansard, à l'appui de mes affirmations, un état de la production porcine. Les chiffres indiquent la production porcine au Canada au 1er juin de chacune des années mentionnées:

1937	4,016,000
1938	3,527,000
1939	4,364,000
1940	6,002,000
1941	6,081,000
1942	7,125,000
1943	8,148,000
1944	7,741,000
1945	6,026,000
1946	5,377,000

Je suis convaincu que les chiffres de 1947, quand on pourra les obtenir, accuseront une forte diminution de la production.

A mon sens, les lourds impôts que doivent acquitter les cultivateurs comptent pour beaucoup dans le fléchissement de la production. Même au tarif actuel, le cultivateur doit verser en impôt le quart de ce qu'il touche pour la vente de ses porcs, après avoir atteint un profit de \$500. Cela ne plaît pas aux cultivateurs.

En outre, les cultivateurs n'aiment pas la manière dont on verse les primes à l'orge, à l'avoine et à la provende. Ils prétendent, et avec raison, qu'ils devraient être sur le même pied que les éleveurs de porcs qui ne récoltent pas de céréales tandis qu'eux récoltent les céréales et élèvent également des porcs. En d'autres termes, la prime sur les céréales doit être payée à l'éleveur de porcs. Bien souvent les acheteurs de céréales de provende sont plus près des marchés et ont l'avantage sur ceux qui cultivent les céréales pour en nourrir leur cheptel.

Beaucoup se sont plaints de ce que les cultivateurs aient à acquitter l'impôt sur le